



COMMENT DEVENIR ARBITRE OU COMMENT EVOLUER DANS LES GRADES SUPERIEURS

1 - Être arbitre Départemental	Page 2
2 - Être arbitre Régional	Page 3
3 - Être arbitre National	Page 4
4 - Être arbitre National par filière accéléré	Page 5
5 - Entrer au Pôle National d'Arbitrage	Page 6
6 - Être arbitre Européen	Page 6
7 - Être arbitre International	Page 6





1 - Etre arbitre Départemental

Je suis licencié FFPJP et je souhaite m'investir et/ou répondre à la demande de mon club pour devenir arbitre.

Avec mon club, nous nous adressons au Président de la Commission Départementale d'arbitrage, qui nous informe qu'il me faut d'abord suivre la formation et réussir le Tronc Commun.

Il m'invite à remplir et suivre la procédure d'inscription à ce passage obligatoire dont je trouverai tous les éléments dans le <u>guide de l'arbitrage</u> et son <u>annexe 2 : Formulaire inscription</u> Tronc Commun.

Etape 1: TRONC COMMUN

Mon dossier complet (en spécifiant Arbitre dans l'option choisie) est transmis par mon Comité Départemental au Coordonnateur régional de formation qui mettra en place une formation départementale ou interdépartementale avec un formateur local qu'il désignera. Cette formation Tronc Commun se fera sur une journée début décembre avec examen (QCM).

A la connaissance de la réussite de ce Tronc Commun, je peux donc m'inscrire à la formation initiale d'arbitre départemental dont je trouverai tous les éléments dans le <u>guide de l'arbitrage</u> et son annexe 2bis : Demande inscription Arbitre Départemental.

Etape 2: FORMATION INITIALE

Mon dossier complet est transmis par mon Comité Départemental au Responsable régional de de la formation arbitrage (liste des responsables régionaux de formation) qui mettra en place une formation départementale ou interdépartementale avec un formateur agréé qu'il désignera. Cette formation Initiale d'Arbitre Départemental se fera sur deux journées entre les mois de décembre et mars avec examen (QCM).

Etape 3: PRATIQUE SUR LE TERRAIN

Suite à la réussite de mon examen, je reçois une attestation de réussite de l'examen théorique qui me permet de réaliser les 4 journées d'arbitrage obligatoire avant la fin septembre de la même année. Je suis accompagné d'un arbitre confirmé de mon département et à l'issue de cet accompagnement et de la pratique sur le terrain, le responsable départemental de la commission d'arbitrage pourra me proposer à la validation. Une fois la partie pratique validé, je reçois une attestation d'obtention du diplôme dans l'attente de recevoir ma carte, mon diplôme et mon écusson d'arbitre départemental au mois de septembre de l'année d'obtention.





2 - Etre arbitre Régional

Après deux années à exercer en tant qu'arbitre départemental, je peux avec l'accord de mon Président de la Commission Départementale d'arbitrage faire ma demande d'inscription à l'examen d'arbitre régional.

Je rempli et suis la procédure d'inscription dont je trouverai tous les éléments dans le <u>guide de</u> l'arbitrage et son annexe 3 : Demande inscription Arbitre Régional.

Etape 1: FORMATION PREPARATOIRE

Mon dossier complet est transmis par mon Comité Départemental au Responsable régional de la formation arbitrage (liste des responsables régionaux de formation) qui mettra en place une formation régionale avec un formateur agréé qu'il désignera. Cette formation préparatoire à l'examen d'Arbitre Régional se fera sur deux journées le 3^{ème} week-end de janvier de chaque année avec examen à réponses rédactionnelles.

Etape 2: PRATIQUE SUR LE TERRAIN

Suite à la réussite de mon examen théorique, je serais convoqué par la Commission Régionale d'Arbitrage pour être évaluer sur le terrain lors de manifestations régionales.

A l'issue de ces épreuves, le responsable régional de la commission d'arbitrage pourra me proposer au Comité Régional pour être validé. Une fois la partie pratique validé, je reçois une attestation d'obtention du diplôme dans l'attente de recevoir ma carte, mon diplôme et mon écusson d'arbitre régional au mois de septembre de l'année d'obtention.





3 - Etre arbitre National par filière normale

Après deux années à exercer en tant qu'arbitre régional, je peux m'inscrire à l'examen d'arbitre national par filière normale.

Je rempli et suis la procédure d'inscription dont je trouverai tous les éléments dans le <u>guide de</u> <u>l'arbitrage</u> et son <u>annexe 4</u> : <u>Demande inscription Arbitre National</u>.

Etape 1: FORMATION PREPARATOIRE

Mon dossier complet, après avis favorable de mon Président de Comité Départemental, est transmis au Président de mon Comité Régional qui demandera au Président de la Fédération de Pétanque et Jeu Provençal, mon inscription à la formation préparatoire et examen d'arbitre national. Cette formation préparatoire à l'examen d'Arbitre National se fera sur deux journées et demi au siège de la FFPJP à MARSEILLE, du jeudi matin au samedi midi précédent le 3^{ème} week-end de janvier avec examen théorique le dimanche matin.

Etape 2 : PRATIQUE SUR LE TERRAIN

Suite à la réussite de mon examen théorique, je serais convoqué par la Commission Nationale d'Arbitrage pour être évalué sur le terrain lors de manifestations nationales (championnat de France et concours nationaux).

A l'issue de ces épreuves, le responsable national de la commission d'arbitrage pourra me proposer au Comité Fédéral pour être validé et me décerner ma carte et mon écusson d'arbitre national.





4 - Etre arbitre National par filière accélérée

Après deux années à exercer en tant qu'arbitre départemental ou régional et sous réserve d'être âgé entre 20 et 40 ans, je peux m'inscrire à l'examen d'arbitre national par filière accélérée. Je rempli et suis la procédure d'inscription dont je trouverai tous les éléments dans le guide de l'arbitrage et son annexe 4bis : Demande inscription Arbitre National accéléré.

Etape 1: FORMATION PREPARATOIRE

Mon dossier complet, après avis favorable de mon Président de Comité Départemental, est transmis au Président de mon Comité Régional qui demandera au Président de la Fédération de Pétanque et Jeu Provençal, mon inscription à la formation préparatoire et examen d'arbitre national par filière accélérée. Cette formation préparatoire à l'examen d'Arbitre National se fera sur cinq journées au siège de la FFPJP à MARSEILLE, du lundi 14h au samedi 12h précédent le 3^{ème} week-end de janvier avec examen théorique le dimanche matin.

Etape 2: PRATIQUE SUR LE TERRAIN

Suite à la réussite de mon examen théorique, je serais convoqué par la Commission Nationale d'Arbitrage pour être évalué sur le terrain lors de manifestations nationales (championnat de France et concours nationaux).

A l'issue de ces épreuves, le responsable national de la commission d'arbitrage pourra me proposer au Comité Fédéral pour être validé et me décerner ma carte et mon écusson d'arbitre national.





5 - Entrée au Pôle National d'Arbitrage

Après avoir obtenu mon grade d'arbitre national et avant mes 60 ans, je peux m'inscrire au concours d'entrée au Pool National d'Arbitrage.

Je rempli et suis la procédure d'inscription dont je trouverai tous les éléments dans le <u>guide de</u> <u>l'arbitrage</u> et son <u>annexe 5 : Demande inscription Pole Elite</u>.

Etape 1: FORMATION PREPARATOIRE

Mon dossier complet, après avis favorable de mon Président de Comité Départemental, est transmis au Président de mon Comité Régional qui demandera au Président de la Fédération de Pétanque et Jeu Provençal, mon inscription à la formation préparatoire et concours d'entrée au PNA. Cette formation préparatoire au concours d'entrée au Pool National d'Arbitrage se fera sur deux journées et demi au siège de la FFPJP à MARSEILLE, du jeudi matin au samedi midi précédent le 3^{ème} week-end de janvier avec examen théorique le dimanche matin.

Etape 2 : PRATIQUE SUR LE TERRAIN

Suite à la réussite de mon examen théorique, je serai convoqué par la Commission Nationale d'Arbitrage pour être évaluer sur le terrain lors de manifestations nationales (championnat de France et concours nationaux).

A l'issue de ces épreuves, le responsable national de la commission d'arbitrage pourra me proposer au Comité Fédéral pour intégrer le Pool National d'Arbitrage.

6 - Etre arbitre Européen

Etant arbitre national sans ancienneté dans ce grade mais ayant moins de 55 ans, c'est la Commission Nationale d'Arbitrage qui propose au Comité Fédéral que je sois candidat à l'examen d'Arbitre Européen auprès de la Confédération Européenne de Pétanque.

7 - Etre arbitre International

Etant arbitre européen sans ancienneté dans ce grade mais ayant moins de 60 ans, c'est la Commission Nationale d'Arbitrage qui propose au Comité Fédéral que je sois candidat à l'examen d'Arbitre International auprès de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal.